



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation de la COREB par M. Pierre-André Arm**
2. **Appel**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 juin 2017**
4. **Assermentations**
5. **A/ Préavis 2017/05 – « Demande de crédit de CHF 383'000.- TTC pour la construction d'une place de rebroussement et d'arrêt des bus devant le collège et de deux arrêts de bus sur la route du Borgeau »**
B/ Rapport de la commission
6. **A/ Préavis 2017/06 – « Arrêté d'imposition 2018 »**
B/ Rapport de la commission.
7. **A/ Préavis 2017/07 – « Opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres »**
B/ Rapport de la commission
8. **A/ Préavis 2017/07bis- « Plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres »**
B/ Rapport de la commission
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité, les membres présents et M. Pierre-André Arm. Il tient à remercier le Conseil pour sa confiance en le réalisant président lors du dernier conseil. Merci également à RAPHAËL LANFRANCHI qui l'a remplacé au pied levé.

1. Présentation de la COREB

M. PIERRE-ANDRÉ ARM présente la COREB (Communauté régionale de la Broye). La COREB regroupe les associations régionales de l'ARBV (Association Région Broye Vully) et de l'Ascobroye (Association des communes de la Broye) ainsi que des membres privés. Elle est composée de 2 districts et de 50 communes avec 4 centres (Moudon, Payerne, Estavayer, Avenches).

Son but est le développement économique de la Broye. Transports, politique régionale, déchets, économie, formation et tourisme sont autant de domaines où la COREB joue un

rôle moteur pour le développement de la Broye. Sa stratégie économique est le développement d'emplois ainsi que le développement de la qualité de vie. Contrairement aux autres associations de district, la COREB est intercantonale. Elle travaille activement à l'harmonisation de la Broye en proposant de plus en plus de projets à cheval sur les cantons de Vaud et Fribourg. Pour ce faire, elle a mis en consultation auprès de ces deux cantons un Plan Directeur Régional qui édicte les lignes à suivre afin de développer la région de manière harmonieuse.

Un accent tout particulier est mis sur les transports publics avec un certain succès suite à la mise en place de nouvelles lignes. L'augmentation de l'utilisation des transports publics est de 35% sur ces nouvelles lignes. Un gros travail a été fait par la COREB en entretenant des liens étroits avec les cantons. La région de la Broye enregistre l'un des plus forts développements démographiques de Suisse. Pour prendre en compte des besoins, il est prévu d'intensifier l'offre ferroviaire en modernisant la ligne de la Broye, amélioration qui entrera en force dès fin 2017 avec la cadence à la demi-heure.

2. Appel

Sur les 90 membres du Conseil général, 63 sont présents et le quorum est donc atteint.

3. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2017

Une précision est à noter au point 12, rapport du SIEMV :

- **L'entretien** sera facturé CHF 2,-- par habitant

Décision : Le PV du 8 juin 2017 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

4. Assermentations

Aucune personne ne demande à être assermentée.

5. Préavis 2017/05 – « Demande de crédit de CHF 383'000.- TTC pour la construction d'une place de rebroussement et d'arrêt des bus devant le collège et de deux arrêts de bus sur la route du Borgeau »

LOÏC BARDET donne plusieurs explications quant au montant de CHF 383'000.--. Tout d'abord il rappelle qu'il s'agit d'un investissement et que d'autres aménagements sont prévus dans ce préavis. Cette nouvelle ligne de bus (CarPostal 383) passera « enfin » par le village grâce en partie au développement démographique important et au transport des élèves secondaires par Car Postal. Ceci permettra une économie de CHF 600.-- par élève. La ligne 383 « Montpreveyres-Mézières-Carrouge-Vucherens-Syens » bénéficiera de 10 passages journaliers en période scolaire. Deux arrêts de bus et une place de rebroussement doivent être construits.

Plusieurs analyses ont été étudiées pour la construction de cette place de rebroussement pour un bus de 12 mètres et éventuellement pour un bus articulé de 18 mètres :

Option 1, ligne en boucle par Seppey via Bressonnaz :

- Ne permet pas d'assurer les 30 minutes minimum de pause à midi pour les élèves.
- Bressonnaz n'est pas dans la même zone tarifaire.
- Arrêt sur la route principale.
- Option refusée par CarPostal.

Option 2, par chemin Les Brêts :

- Sur un tronçon existant.
- Route trop étroite.
- Rallonge le trajet
- Option refusée par CarPostal.

Option 3, devant la déchetterie :

- Espace insuffisant.
- Arrêt sur route principale.
- Option refusée par CarPostal.

Option 4, devant la maison Communale :

- Espace suffisant pour un bus de 12 mètres mais insuffisant pour un bus articulé de 18 mètres
- Construction d'un quai sur une ligne droite pour les arrêts pas possible avec la disposition du terrain communal. Un terrain tiers aurait dû être acheté.
- Places de parc devant la maison communale perdues.
- Option abandonnée.

Option 5, via le parking en herbe de la grande salle :

- Perte de 10 places de parcs.
- Pente (11%) pas adaptée au bus articulé.
- Quai sur la route principale.
- Sécurité moindre pour les usagers de la grande salle.
- Option abandonnée.

Option 6, Vers le croisement de la Vuaz des Chars :

- Centre du village plus desservi.
- Rayon de braquage problématique.
- Option abandonnée.

Option choisie par la Municipalité selon descriptif du préavis :

- Création de places de parc supplémentaires (environ 23).
- Arrêt sécurisé car n'est pas sur le tronçon de la route principale
- Surface communale utilisée
- Nuisance moindre pour les usagers de la Grande Salle.
- Aménagement de la Grande Salle avec l'amélioration de la rampe pour les personnes à mobilité réduite.
- Travaux dans la continuité de ceux de la route du village par l'entreprise Camondona. Les travaux pourraient commencer le 30 octobre et seraient terminés à l'ouverture de la ligne en décembre. L'entreprise Camondona a garanti les mêmes tarifs que ceux pour la route du village et qu'elle tiendra les délais.

En cas de refus du préavis, le rebroussement se ferait provisoirement pendant 6 mois devant la maison communale mais engendrerait des manœuvres supplémentaires pour les chauffeurs.

YVAN CHERPILLOD précise que les canalisations seraient aussi refaites par la même occasion.

JEAN-DANIEL CAVIN, rapporteur de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit fait part de son rapport et propose aux membres du conseil de ne pas se précipiter sur ce projet et conseille à la Municipalité de prendre la solution temporaire du rebroussement devant la maison communale afin de la tester quelques mois. La commission recommande de refuser ce préavis en demandant à la Municipalité de réétudier les différentes alternatives et de présenter un nouveau projet.

OLIVIER HÄHNI rappelle qu'il serait dangereux de faire tourner le bus devant la maison communale et qu'il faut penser avant tout à la sécurité des enfants. En cas de refus, une solution devra être rapidement trouvée. Pour information, l'entreprise Camandona était largement en dessous des 9 autres qui avaient soumissionné pour les travaux de la route du village. De plus, les machines de chantier sont déjà sur place.

JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS rappelle qu'il faut aussi penser aux habitants de la maison communale qui pourraient perdre leur place de parcs.

PATRICIA DUMAS remercie la Municipalité pour l'étude des différentes options et que trop attendre serait mal venu. Il faut accepter ce préavis.

WILLY HENZER demande qui prendra ce bus ? OLIVIER HÄHNI répond qu'environ 30 élèves seront concernés par ce bus et que le premier bus de 6h24 pourrait être utilisé par les pendulaires allantsur Lausanne

STEVE SCHORDERET : un appel d'offre aurait été judicieux pour le choix de l'entreprise. YVAN CHERPILLOD répond qu'un appel d'offre aurait nécessité des frais supplémentaires et que l'installation du chantier était déjà faite. OLIVIER HÄHNI précise que les mesures ont été faites par un bureau de géomètre et que l'entreprise Camandona a garanti les mêmes prix que ceux pratiqués à la route du village.

ALAIN BETTEX demande si des subsides cantonaux ou fédéraux existent ? Réponse de LOÏC BARDET : non, la construction des aménagements pour les bus est du ressort des Communes.

PHILIPPE THONNEY trouve dommage que la variante d'un rond-point au bas du chemin de la Riaz n'a pas été étudiée. STEPHANE THONNEY répond que la place n'est pas suffisante pour la création d'un giratoire.

JULIEN MONCHARMONT demande si c'est possible d'aplanir le parking en herbe de la Grande Salle afin de réduire la pente et de faire un aménagement pour le bus en bas du champ. LOÏC BARDET répond que la parcelle est trop petite et que les coûts pour la goudronner auraient été élevés La problématique de la sécurité ne serait non plus pas résolue.

Après toutes ces discussions, l'assemblée passe au vote.

Décision : Le préavis 2017/05 est accepté à la majorité moins 6 avis contraires et 5 abstentions.

6. Préavis 2017/06 « Arrêté d'imposition 2018»

OLIVIER HÄHNI, Syndic, propose de maintenir le même taux soit 78 malgré les bons résultats des comptes car il faut toujours tenir compte de la facture sociale qui augmente chaque année, de même que le réseau de l'APERO et les écoles.

MAURICE GAUTHEY, président de la Commission des finances, recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

Décision : le préavis 2017/06 est accepté à la majorité moins 2 avis contraire.

7. Préavis 2017/07 « Opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres »

OLIVIER HÄHNI rappelle que la Municipalité ne peut pas lever une opposition sur un règlement car étant donné que c'est le Conseil général qui accepte les règlements, c'est à ce dernier de lever les oppositions. Pour résumer cette opposition, le Syndic explique qu'il y a eu plusieurs oppositions suite à la mise à l'enquête de ce plan. Le Syndic accompagné du concepteur du plan et du municipal des forêts, Yvan Cherpillod, sauf chez M. Georges Cavin, sont allés discuter auprès de chaque opposant afin de trouver des solutions. La Municipalité a ensuite envoyé une lettre à chacune de ces personnes qui ont, par la suite, accepté de retirer leur opposition. Cette lettre a aussi été envoyée à M. Georges Cavin mais aucune réponse de sa part n'est parvenue en retour malgré un rappel, d'où la raison de ce préavis sur la levée de l'opposition formée le 4 avril 2017 par M. Georges Cavin.

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce qu'il a reçu une lettre datée du 10 octobre de M. Georges Cavin qui lui demandait d'en faire lecture à l'assemblée. Mais étant donné que M. Georges Cavin aurait dû être récusé s'il avait été présent, cette lettre ne peut pas être entendue.

YVES PROBST, rapporteur de la commission sur l'opposition formulée le 4 avril par M. Georges Cavin invite les membres du Conseil de se rallier au préavis municipal et de lever l'opposition.

Décision : Le préavis 2017/07 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

8. Préavis 2017/07 bis « Plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres »

YVAN CHERPILLOD présente le préavis. Le dernier plan de classement des arbres de la Commune est caduc depuis quelques années. Actuellement, c'est le règlement cantonal qui fait foi. Un garde forestier indépendant a fait ce gros travail de recensement et de classement (environ 200 arbres répertoriés). Le plan original qui avait été déposé à l'enquête publique est à disposition à la fin du Conseil. Ce plan permet de cibler les arbres qui ont une valeur. Pour l'abattage d'un arbre classé, une demande doit être faite à la Municipalité. Celle-ci autorisera l'abattage selon le règlement et décidera s'il doit être compensé ou non.

YVES PROBST, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier apporte quelques précisions sur les 6 oppositions faites lors de la mise à l'enquête. 5 ont été retirées après une séance avec la Municipalité et le mandataire. La commission a tenté une conciliation avec le dernier opposant mais sans succès. Il recommande donc aux membres du Conseil général d'adopter le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres.

ROGER STETTLER précise que le plan se trouve sur le site de la Commune en format pdf avec la possibilité de l'agrandir.

Décision : Le préavis 2017/07bis est accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention.

9. Communications Municipales

LOÏC BARDET

Pour commencer, il remercie le Conseil général d'avoir accepté le préavis 2017/05.

15.12.2017 : 1^{er} vendredi de la ligne de bus. Pour fêter ce moment historique, la Municipalité organisera sa fenêtre de l'Avant dans le nouvel abribus. De plus, il y aura la possibilité de tester cette ligne à 17h46 avec un retour à 19h01. Car Postal offrira le trajet aux habitants de Vulliens. Un tout-ménage sera publié avec toutes les informations.

Grande Salle : 20 nouvelles tables et les bancs (en bois suisse) ont été achetés pour le couvert.

Maison Communale : un certain nombre de travaux ont été effectués tels que des séparations dans les galetas et la pose de nouveaux éclairages et le changement des hottes de ventilation et la revue des lumières dans les galetas.

Feu : lors de la fête du 1^{er} août, les pompiers sont intervenus car la Municipalité avait oublié d'annoncer ce feu. Pour éviter un déplacement inutile des pompiers, **ne pas oublier d'annoncer les feux à la CTA tél. 021 213 20 00.**

ALAIN BETTEX rapporte que son voisin, habitant de la Commune de Carrouge, subit par temps de bise les odeurs de fumée provenant du feu communal de Vulliens. JEAN-MAURICE HENZER lui conseille d'écrire une lettre à la Commune.

JEAN MAURICE HENZER

Feu communal au bord de la forêt : demande à chacun de respecter les consignes et rappelle que chacun est responsable de s'en occuper.

Déchetterie : rien de particulier. Pour le moment les taxes ne changent pas mais un risque d'augmentation existe étant donné le nombre croissant des déchets et l'augmentation des tarifs de la SATOM dès 2018.

Zone réservée : Le Canton doit encore valider la levée de l'opposition que le Conseil avait acceptée en juin. Cela peut prendre 6 mois ce qui ralenti considérablement la mise en place de la zone réservée et ses règlements. Pour mémoire, il n'y aura pas de nouvelles constructions sur des parcelles non construites. Cependant, il y a des possibilités d'aménagement dans les volumes existants qui seront traités de cas en cas. La révision du nouveau PGA pourra ensuite commencer et ce travail sera long et fastidieux.

YVAN CHERPILLOD

Eaux : à part quelques désagréments avec la mise en eau de la nouvelle conduite à travers le village, tout fonctionne bien. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les usagers seront reliés sur la nouvelle conduite. Malgré une année assez pluvieuse, les nappes phréatiques n'ont pas été suffisamment alimentées.

Forêts : la coupe prévue est terminée. Par contre, une nouvelle coupe imprévue a dû avoir lieu à cause du bostryche. La commande de bois de feu est en cours pour les intéressés.

STEPHANE THONNEY

Nouveau règlement sur le cimetière : a été accepté par le Canton et est entré en vigueur. Un pupitre sera installé à proximité du jardin du souvenir d'ici la fin de l'année. Il accueillera les plaquettes gravées aux noms des défunts dont les cendres auront été versées au jardin du souvenirs, à leur demande ou à la demande de la famille.

Routes : remerciements adressés à l'assemblée pour son soutien au préavis 2017/05. Les travaux sur la route du village se déroulent gentiment et les lignes du trottoir sont presque terminées. Toutefois, un léger retard subsiste mais sera sans conséquence. Excuses formulées pour avoir envoyé tardivement le tout-ménage concernant la déviation, surtout

pour les riverains touchés par ces désagréments. De gros travaux devront encore avoir lieu du 23 ou 27 octobre 2017. Les perturbations seront encore plus importantes puisque la route sera totalement fermée sans aucun accès possible pour les riverains. La 1^{ère} couche de goudronnage aura lieu début novembre et cela prendra environ 1 jour.

CHRISTOPHE CHAPPUIS émet une remarque au sujet la déviation de la route. Lorsqu'une déviation est faite, le chemin utilisé devrait être totalement libre d'accès (sans véhicule de chantier empiétant sur ce chemin).

STEPHANE THONNEY admet qu'il est difficile de faire la police et que les deux entreprises concernées ont été averties. OLIVIER HÄHNI informe que la Police ne peut pas mettre d'amendes sur le terrain communal.

ROGER STETTER demande si la tranchée sur la route du Borgeau va être refaite ? STEPHANE THONNEY répond que oui car la qualité du travail était vraiment médiocre.

STEVE SCHORDERET souhaite que la Municipalité annonce plus vite les travaux surtout pour les riverains concernés.

PHILIPPETHONNEY demande si les « banquettes » des chemins bétonnés, qui ont particulièrement souffert durant le rallye, vont être refaites ? STEPHANE THONNEY en prend note.

OLIVIER HÄHNI,

ASIJ :

- Transports : CATASTROPHIQUE, communication impossible avec la Direction de Taxi Romontois, retard des élèves à l'école, temps de pause de midi trop court à la maison, problèmes d'horaires, temps passé dans les bus trop long, parents mécontents etc. Suite à tous ces problèmes, l'ASIJ a décidé de casser le contrat avec Taxi Romontois pour la fin de l'année scolaire et la planification des nouveaux horaires est confiée à Car Postal. Ces horaires entreront en vigueur dès le 6 novembre (voir communiqué de presse du 4 octobre 2017). Ceci va évidemment entraîner des problèmes juridiques de même que l'aspect social pour les chauffeurs qui n'aimeraient pas perdre leur travail.
- Pour rappel : le choix du transporteur avait été établi lors d'un marché public avec un mandat de plus de 5 mio sur 5 ans. Sur 27 soumissions envoyées, seules trois entreprises avaient répondu dont Taxi Romontois avec des tarifs très en dessous des 2 autres entreprises (Martin Rod et Car Postal).
- Bon espoir que cela fonctionne mieux à partir du 6.11.2017
- Collège du Servion : inauguration tout public le 18.11.2017.
- Plafond d'endettement de l'ASIJ : sera voté lors du prochain Conseil général.

LUDOVIC STETTLER constate que les consignes de sécurité sont énormes pour les transports des élèves dans les petits bus alors que dans les grands bus postaux, la ceinture n'est pas obligatoire. Où se trouve la logique ? OLIVIER HÄHNI répond que les petits enfants jusqu'en 7^{ème} hamos seront toujours transportés par les petits bus.

14.07.2017 / Coup de foudre sur le Séquoia de la route du village : LE SYNDIC remercie et félicite chacun et chacune pour le grand élan de solidarité envers Mme Bosshard, M. Baudat et pour dégager la route.

LE SYNDIC remercie également l'assemblée pour avoir accepté les travaux de rebroussement du bus car ce projet était mûrement réfléchi. Il tient à souligner que ce bus sera aussi utilisé par les élèves de Vucherens pour rentabiliser au mieux cette ligne. De plus, la Route de Berne est de plus en plus engorgée et il devient difficile d'éviter les bouchons. Il encourage

vivement la population à prendre les transports publics ce qu'une partie fait déjà étant donné le nombre de places de parc de la halte utilisées.

Pour terminer, LE SYNDIC adresse ses remerciements à ses collègues pour leur engagement, et leur travail malgré la charge de travail considérable.

PATRICIA DUMAS : est souvent amenée à prendre le bus pour descendre à Lausanne mais constate que le trajet peut passer du simple au double à cause des bouchons. Est-ce qu'une voie unique pour le bus est prévue ou est-ce que le Canton prévoit d'autres solutions ?

LOÏC BARDET : la date des prochains travaux sur la Route de Berne n'est pas encore définie mais il est clair que ce tronçon est de plus en plus engorgé et que le trafic y est dense aux heures de pointe, surtout avec les travaux déjà existants sur Ropraz. Pendant les futurs travaux, il est prévu que les bus passeront par le village d'Epalinges. Toutefois, à la fin des travaux, les usagers des transports publics auront un avantage puisqu'une voie libre pour les bus sera mise en place.

10. Divers et propositions individuelles

ROGER STETTLER informe que l'Abbaye de la Paix organisera à nouveau la soirée du Nouvel An. Inscriptions chez Jean-François Wenger au 079 242 56 40. Au menu, fondue japonaise.

CHRISTOPHE CHAPPUIS souhaite une excellente fin de soirée à chacun et donne rendez-vous le 7 décembre 2017 pour le prochain Conseil. La séance se termine à 22h35. Merci également à la Jeunesse pour la tenue de la Buvette.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

CAROLINE DUTOIT, secrétaire